



# Université de Béjaïa

## L.A.M.O.S

*Laboratoire de Modélisation et d'Optimisation des Systèmes*

$$W(\alpha, x, \xi) \Rightarrow \max$$

Ref : 99 /98 LS

### COMPTRENDU

*de lecture du*

*Rapport Annuel du Médiateur de la République*

*(Mars 1997 – Mars 1998)*

#### Avertissement :

Ce compte Rendu de lecture du Rapport Annuel (Mars 1997 – Mars 1998) a été rédigé à la demande de Monsieur le Délégué du Médiateur de la République de la Wilaya de Béjaïa. Certaines remarques formulées peuvent s'avérer sans fondements du fait que l'auteur n'a pas pu prendre connaissance :

- du décret 96/113 instituant le Médiateur de la République (notamment la définition de ses missions) ;
- du Rapport Annuel (1996 – 1997) du Médiateur de la République ;
- de l'Instruction n° 10 de Monsieur le Président de la République ;

#### Introduction :

L'originalité de l'expérience algérienne relative à l'institutionnalisation de la Médiature de la République vient principalement de la mise en place de délégués au niveau de chaque Wilaya du Pays. Cette mesure rapproche indiscutablement l'Institution des citoyens. L'élargissement des missions de cette Institution au « *contrôle* » et au « *suivi et à la surveillance générale, qui lui permettent d'apprécier la qualité des rapports de l'administration et des citoyens* » explique les « *conflits conjoncturels* » qui surviennent ici et là.

.../...

Adresse: Laboratoire de Recherche LAMOS, Université de Béjaïa, 06000 (Algérie)

Tel: (213) 5 21 31 48    Fax: (213) 5 21 31 48    Telex: 83908 CUB-DZ

E-Mail : cuamira @ ist.cerist.dz

Le Rapport, rédigé en arabe et en français, comprend une lettre introductive, une introduction, quatre parties, une conclusion et des annexes.

La lettre introductive de Monsieur le Médiateur de la République renferme des éléments relatifs :

- à sa vision des missions de son Institution ;
- aux obstacles et aux difficultés rencontrées ;
- à son espoir pour l'Algérie ;

En particulier, il confirme son intention de dépasser le cadre de la résolution au « *cas par cas* », pour faire un constat et émettre des propositions. Ses prises de position sur des sujets divers (performance de l'école, rôle de la femme, politique nationale et internationale, appel aux intellectuels, écriture de l'histoire, soutien à la garde communale,...), formulées probablement afin de cerner et de prévenir les problèmes « *à la source* » peuvent être un facteur de confusion sur les prérogatives de la Médiature de la République. En particulier, il appartient en premier lieu aux administrations elles-mêmes de « *veiller* » à ce que « *les lois soient bien appliquées* ».

La première partie du rapport, intitulée « *Le Médiateur et le Citoyen* », me paraît bien structurée. Les principaux problèmes rencontrés par les citoyens sont énumérés et les recommandations et propositions semblent appropriées. Par soucis d'efficacité, il me paraît nécessaire de compléter ce travail, en distinguant clairement la catégorie à laquelle appartient le problème. En effet, ces problèmes découlent :

- De dysfonctionnements au niveau des administrations (notamment de caractère bureaucratique) ;
- De facteurs exogènes qui limitent la prise de décision ;
- De limites d'ordre juridique ou textuelle ;
- De la situation du Pays (crise de logement, situation sécuritaire, crise économique, mutation et changement de la société,...).

Une méthodologie spécifique de prise en charge des dossiers devra être dégagée pour chacune de ces catégories. Ainsi, pour la deuxième catégorie, il me paraît nécessaire de cerner l'institution capable de résoudre le problème. Pour la troisième catégorie, il faudra identifier avec précision les mesures à prendre pour lever les blocages. Enfin, la dernière catégorie de problèmes me semble être du ressort du gouvernement. Néanmoins, les recommandations du Médiateur, basées sur une analyse objective des requêtes, me paraissent de nature à faire avancer les dossiers.

Les graphiques présentés sont très significatifs, particulièrement en ce qui concerne l'attitude de l'administration relative aux saisines du Médiateur de la République. Ils font ainsi apparaître un taux élevé de saisines sans réponses. Cette situation n'est peut être pas entièrement dû au « *peu d'intérêt* » manifesté par l'administration. En effet, elle est peut être dû a une mauvaise présentation du dossier de la part des services du Médiateur (voir deuxième partie). Par ailleurs, il serait intéressant de connaître la structure des requêtes relatives aux logements et à l'emploi. Enfin la désignation « *dossier clos* » n'est pas claire. S'agit-il d'une

résolution du problème ou tout simplement de convaincre le citoyen que son problème a été correctement traité par l'administration ?

La deuxième partie du rapport, intitulée « *Le Médiateur de la République et les institutions* », n'indique pas la méthodologie d'approche du problème par la Médiature de la République. Comment se fait le traitement du dossier? Le problème est-il correctement cerné avant la saisine de l'administration ? Cette dernière est-elle saisie même lorsque la Médiature est convaincue que le dossier a été convenablement traité ? Dans ce dernier cas, la Médiature joue-t-elle efficacement son rôle d'orientation ? En cas de limite juridique ou textuelle, que se passe-t-il ?

Cette deuxième partie présente des chiffres relatifs aux différentes Wilayate. Ces chiffres ont-ils été suffisamment analysés pour tenter de cerner les types de problèmes spécifiques à certaines Wilaya ?

En page 54, il est cité l'Education en quatrième position pour les requêtes. Or les problèmes spécifiques à l'Education (affectations, ...) n'ont pas été mentionnés dans la première partie du rapport. S'agit-il ici uniquement de problèmes généraux (désistement pour les logements d'astreinte, retraite, ...) ?

La troisième partie du rapport présente l'approche du Médiateur relative à la mise en œuvre et au suivi de l'Instruction présidentielle n° 10.

Le constat relatif à l'inefficacité du comité interministériel et des commissions de Wilaya est clairement exprimé. Néanmoins, il faut souligner que le « *peu de crédibilité et d'intérêt* » accordé à ces structures est probablement dû à la méthodologie de travail adoptée. Le nombre de réunions programmées semble trop élevé, d'autant plus que certains membres ne sont pas concernés par certains dossiers. C'est pourquoi il serait judicieux de diminuer le nombre de réunions, mais de faire appel à des experts pour préparer les dossiers. Une copie de ces dossiers devra être transmise aux membres avant toute réunion, lors de laquelle seront arrêtées les mesures appropriées.

Quelques remarques :

- La proposition de révision de la composition des commissions est incompréhensible (ou plutôt n'est pas suffisamment explicitée !). En effet, comment revoir cette composition si cette commission doit être composée des directeurs de l'exécutif ?
- L'état récapitulatif des travaux des commissions de Wilaya (voir pages 73 – 77) montre que les observations transmises par les délégués n'ont pas été traitées. A titre d'exemple, une même observation « *délégué installé récemment* » figure pour 2 situations différentes (cas de Sidi Bel Abbès avec 01 réunion et 03 inspections et de Ouargla avec aucune réunion et aucune inspection).
- Des contradictions figurent dans cet Etat récapitulatif des travaux des commissions de Wilaya :
- A Guelma aucune visite d'inspection n'est signalé. Or, en observation il est précisé que la commission a rendu visite à plusieurs administrations.

- La Wilaya de Béjaïa ne mentionne aucune réunion, alors qu'en observation, il est mentionné « *irrégularité dans la tenue des réunions* ».
- Deux délégués soulignent l'efficacité de leurs commissions :
  - La commission de la Wilaya de Bouira fait état de 14 réunions et 35 visites. Peut-on avoir une idée des résultats dégagés par cette commission ?
  - A Medéa, il est spécifié que les méthodes de travail sont efficaces. Peut-on demander au délégué de cette Wilaya de préciser ce point ?

La quatrième partie du rapport concerne les activités de Monsieur le Médiateur de la République :

- les visites de Monsieur le Médiateur contribuent à faire connaître l'institution dans les endroits les plus reculés. On peut ici s'interroger sur les objectifs des rédacteurs du rapport. En effet, au lieu d'insister sur les activités du Médiateur en rapport avec les attributions de l'Institution, ils insistent sur le fait que ce dernier :
  - aborde dans ses discours « *les questions de l'heure tant sur le plan national qu'international* » ;
  - procède à des inaugurations ;
  - Rend visite aux groupes de défense et gardes communaux ;
- L'organisation de séminaires me paraît une excellente initiative pour faire avancer les techniques de prise en charge des dossiers et améliorer la performance des structures administratives . Peut-on savoir si les travaux des deux séminaires déjà organisés ont fait l'objet de publication de compte rendu (ou d'actes) ? Parmi les thèmes de séminaire qui me paraissent digne d'intérêt :
  - Méthodologie de prise en charge d'un dossier, bloqué en raison de limites juridique et Textuelle ;
  - Rôle des délégués au sein des commissions de suivi de l'instruction N° 10 ;
- Les questions mentionnées dans le rapport sur les activités internationales de Monsieur le Médiateur de la République semblent sans rapports avec ses attributions. Pourquoi ici ne pas avoir insisté sur les actions de Monsieur le Médiateur pour faire connaître l'institution, rappeler les objectifs préalables à sa création, clarifier ses missions, énumérer les difficultés rencontrés et les résultats escomptés ?
- De même, avant ses rencontres avec la communauté algérienne à l'étranger, le Compte Rendu ne fait pas état de soucis et d'informations sur les problèmes de cette communauté, mais s'attarde sur d'autres préoccupations.

Les annexes renferment un certain nombre de tableaux et graphiques :

- Les tableaux situés en pages 56, 108 et 109 peuvent être analysés plus profondément : Les requêtes qui parviennent au siège de la Médiation ont-elles plus de chance d'être mieux traitées (par rapport à celles qui parviennent aux Délégations) ?
- Pour les requêtes relatives au logement et à l'emploi, clarifier le type de problèmes ;

- L'évaluation du taux de réussite (71,97%) n'est pas développé. De quoi s'agit-il ? (champs d'investigation ou tentative de médiation) ?
- A la page 110, la structure des requêtes parvenues ( Conseil et orientations 17,76 % et requêtes traitables 82,24%) indique bien que les dossiers sont analysés avant transmission aux administrations. Cet aspect aussi aurait gagné à être développé et analysé.

### Remarques concernant la rédaction :

- Le rapport est globalement bien rédigé (aussi bien en arabe qu'en français). Le seul « *point noir* » est le Sommaire en langue française. En effet, ce sommaire fait perdre la qualité de la première perception du contenu, en raison d'une rédaction dans la précipitation et d'une très mauvaise mise en page. A titre d'exemples,
  - Les titres des Première, Deuxième et Quatrième partie écrites en majuscule, alors que celui de la troisième partie est écrite en minuscules.
  - Parfois les caractères sont de dimensions différentes. Cette remarque concerne également les autres parties du rapport [pour le texte, voir par exemple page 68 les paragraphes 1.2.2. et 1.2.3. et pour les tableaux, en pages 73 – 77 les caractères différents pour Sétif et Saïda).
- Par ailleurs, certains tableaux contiennent des abréviations difficiles à déchiffrer (ex : R.A. en page 55. Voir également pages 57, 58, 60,...).
- La lettre introductive du Médiateur n'est pas numérotée, alors qu'il s'agit d'un document important (utiliser par exemple une numérotation spécifique en chiffres romains) ;
- Il existe parfois des répétitions (voir page 84, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéa ).

### Conclusion

Le rapport présente correctement l'action de la Médiation pour faire prendre conscience aux administrations de l'inadéquation de certains textes avec les mutations et changements que connaît la société. La lecture de ce rapport laisse transparaître l'aspiration de la Médiation à la prise en charge effective des préoccupations des citoyens et surtout à devenir un « *véritable observatoire* » du fonctionnement de l'administration. Néanmoins, Cette lecture ne permet pas d'avoir une idée claire sur l'efficacité de la démarche de cette Institution, en terme de résolution des problèmes. Une analyse approfondie des chiffres présentés ainsi que la clarification de certains concepts (taux de réussite, dossier clos,...) permettra certainement de fournir des éléments complémentaires d'appréciation .




Professeur Djamil AISSANI, Directeur de Recherche

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية و الشعبية

رئاسة الجمهورية

بجاية في : 29 JUL 1998

وساطة الجمهورية

مندوب وساطة

لولاية بجاية

إلى  
السيد : الأستاذ عيسائي جميل  
جامعة بجاية

الموضوع : التقرير السنوي لعامي 98/97  
الخاص بالوسيط الجمهورية .

نتشرف بإرسال إلى حضراتكم نسخة من التقرير السنوي لعامي 98-98  
الخاص بوسيط الجمهورية لغاية الدراسة و إبداء رأيكم فيه.

إن كل الإقتراحات التي سوف تدرجونها في محتوى هذا التقرير، سوف يؤخذ  
باعتبار و يقدر بمثابة مشاركة فعالة لإثراء هذا التقرير السنوي المتعلق  
بوسيط الجمهورية .

و نقون بكل مساهمتكم ، تقبلوا منا كل التقديرات و التحيات الخالصة.

مندوب وساطة الجمهورية



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Béjaia, le

MEDIATURE DE LA REPUBLIQUE

DELEGUE MEDIATEUR  
WILAYA DE BEJAIA

A Monsieur 29 JUIL 1998

Aissani Djamil  
université de Béjaia

N/Réf.DM/98/N°

Objet: Rapport annuel 1997 / 1998  
du médiateur de la République.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour étude et avis, un (01) exemplaire du rapport annuel 1997 / 1998 du médiateur de la République.

Les suggestions que vous formulerez au contenu de ce rapport seront prises en considération et appréciées comme une participation à l'enrichissement du rapport annuel du Médiateur de la République.

C'est ainsi que nous souhaiterions recevoir vos remarques dès que possible.

Convaincu de votre contribution, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Délégué du Médiateur de la République  
Pour la Wilaya de Béjaia





# Université de Béjaïa

## L.A.M.O.S

*Laboratoire de Modélisation et d'Optimisation des Systèmes*

$$W(\alpha, x, \xi) \Rightarrow \max$$

Monsieur le Délégué  
du Médiateur de la République  
pour la Wilaya de Béjaïa

Ref : 85 /98 LS

Objet : Rapport annuel 1997/1998  
du médiateur de la République

Cher Monsieur,

Suite à votre lettre référencée DM/98, j'ai le plaisir de vous informer que vous recevrez incessamment notre Compte Rendu de lecture du Rapport annuel 1997/1998 du médiateur de la République.

Votre initiative conforte la bonne impression que nous avons à propos de l'efficacité de votre institution.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Professeur Djamil AISSANI, Directeur de Recherche



Adresse: Laboratoire de Recherche LAMOS, Université de Béjaïa, 06000 (Algérie)

Tel: (213) 5 21 31 48

Fax: (213) 5 21 31 48

Telex: 83908 CUB-DZ

E-mail : cuamira @ist.cerist.dz